



Délibération n° 2025-89

Fermeture du Master 1 FLE pour la rentrée universitaire 2026-2027

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 15 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,
Vu la délibération n° 2025-34 du conseil académique du 3 octobre 2025,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

il s'agit d'approuver la fermeture du Master 1 FLE pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 25
Membres présents et représentés : 26	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 1

La fermeture du Master 1 FLE pour la rentrée universitaire 2026-2027, est approuvée à la majorité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 16 octobre 2025

Le Président de l'université des Antilles


Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr





Conseil d'administration

Référent : Direction générale des services

Point 5a - Fermeture du Master 1 FLE pour l'année universitaire 2026/2027

Bases légales et réglementaires

Vu le code de l'éducation, notamment son article L 613-1 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2022 accréditant l'université des Antilles en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Contexte

La présente note de séance vise à rappeler le contexte et les enjeux du Master FLE et à soumettre à délibération une proposition de fermeture du Master 1 FLE pour l'année universitaire 2026/2027.

Le Master Français Langue Étrangère (FLE) de l'Université des Antilles présente un contexte particulier :

- Performances inférieures aux médianes nationales : Les taux de réussite et d'insertion professionnelle sont inférieurs aux standards nationaux (Quadrant – oct. 2024), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a recommandé une adaptation de la formation.
- Formation à distance (EAD) asynchrone : Le Master est dispensé entièrement en ligne depuis 2014, sans adaptations pédagogiques suffisantes.
- Surcharge des effectifs : Près de 600 étudiants génèrent une charge de travail disproportionnée et des difficultés d'encadrement.
- Nombreux dysfonctionnements : 18 dysfonctionnements ont été identifiés, touchant l'organisation, la gestion, les examens, etc.
- Défaillance de l'équipe pédagogique : malgré un accompagnement mis en place pour aider l'équipe pédagogique à se conformer aux exigences réglementaires, les conditions de sécurité pédagogique et juridique ne sont pas atteintes.
- Campagne d'inscription et avis d'admission : 256 avis favorables ont été émis via la plateforme E-candidat, malgré les perspectives de régulation envisagées et la délibération du Conseil d'Administration (03 juillet 2025) portant une capacité d'accueil fixée à 80 étudiants en M1.

Des mesures transitoires ont été proposées pour l'année universitaire 2025/2026, pour garantir l'équité des candidats, répondre aux impératifs juridiques, assurer la continuité du service public, tout en tenant compte des défis structurels du Master FLE.

Proposition de fermeture du Master 1 FLE pour l'année 2026/2027 :

Au regard des difficultés persistantes et des performances insatisfaisantes, il est proposé de fermer le Master 1 FLE à compter de l'année universitaire 2026/2027.

Cette proposition repose sur des difficultés structurelles non résolues malgré les efforts entrepris et les risques pédagogiques et juridiques encourus par l'Université. La nécessité de réévaluer l'offre de formation en FLE et de concentrer les ressources sur une formation plus performantes s'impose.

Les mesures d'accompagnement associés à cette proposition :

- Les étudiants inscrits en M1 en 2025/2026 pourront poursuivre leur cursus en M2, les redoublants seront accompagnés dans leur démarche de réorientation vers d'autres formations.
- L'équipe pédagogique du Master FLE sera accompagnée tout au long de cette transition.
- Une nouvelle offre de formation FLE sera étudiée pour répondre aux besoins du territoire.

L'adoption de ces mesures transitoires pour 2025/2026 est essentielle pour assurer une gestion équitable et légale de la situation actuelle. La proposition de fermeture du Master 1 FLE en 2026/2027 permettra une réévaluation stratégique de l'offre de formation de l'université et une allocation plus efficace des ressources.

Proposition

Sous la réserve des éventuelles propositions de modifications apportées en séance, il est proposé au conseil d'administration d'approuver : la fermeture du Master 1 FLE pour l'année universitaire 2026/2027.